



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
du 28 Octobre 2025

Délibération n° 2025-096

Nombre de Conseillers

En exercice : 27  
Présents : 20  
Pouvoirs : 4  
Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,  
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, RICHEUX Sébastien, Adjointes,  
LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

BOULLET Benoît donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GUILLEMOT Bernard donne pouvoir à DOLU Cécile, DANET Sylvie donne pouvoir RIBOULET Marie-Andrée, TISSIER Daniel donne pouvoir à RICHEUX Sébastien

Absents non représentés

LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Yvan – adopté à l'unanimité

**Objet : Tarifs communaux du restaurant scolaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'augmentation des coûts d'énergie et de production,  
Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 14 octobre 2025,  
Considérant l'avis favorable de la toutes commissions du 20 octobre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le tarif de vente des repas du restaurant scolaire à 4,45 € l'unité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Danièle VINCENT  
Maire



Yvan LETOURNEAU  
Secrétaire de séance